



Assemblée Mondiale Amazighe (AMA)

Adresse1 : 5 Rue Dakar Appt. N°7/ 10040 Rabat/ Maroc (Présidence)

Adresse2 : Avenue de La Liberté n°74, 1080 Bruxelles / Belgique (Siège)

Mail : rachid.raha@gmail.com / Tél. : 00212614155155 / Web : www.amamazigh.org

Objet : le principe d'auto-détermination comme prétexte pour réprimer les peuples autochtones en Afrique du Nord

Depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones le 13 septembre 2007, les gouvernements des tous les états d'Afrique du Nord l'ont carrément ignoré. Pire, lorsque les populations autochtones revendiquent par exemple l'article 3 de ladite déclaration sont traités sur le champ de séparatistes, même lorsqu'elles revendiquent des droits économiques, sociaux et culturels comme ce fût le cas les populations amazighs de Mزاب en Algérie en 2015 et du Rif au Maroc en 2017 !

Récemment, le président français vient d'annoncer de suspendre l'opération militaire Barkhane au Sahel comme une manifeste reconnaissance d'échec et à propos de laquelle je lui avais souligné (1) que ni Serval ni Barkhane ni les forces spéciales de Takuda ne peuvent sécuriser les pays sahéliens, ni combattre efficacement contre le danger de l'islamisme radical djihadiste, et encore moins assurer la paix des populations civiles. Les seuls capables à le concrétiser sur le terrain ce sont bel et bien les peuples autochtones, que constituent les Touaregs, et que la France agit comme s'ils ne sont pas les propriétaires de ces vastes territoires désertiques, où ils vivent d'élevage et de commerce dans cet immense Sahara central.

La solution idéale que nous préconisons à l'insécurité régnante au Sahel c'est de privilégier une résolution fondamentalement politique, au lieu de cette obsession optique militaire : celle de l'application de l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'octroi du statut d'autonomie politique à Azawad dans le cadre d'un état fédéral malien, à l'exemple du Kurdistan Irakien et selon la proposition de Dr. Mimoun Charqi (2). Ce dernier affirme que : « le peuple Touareg font partie des peuples autochtones qui continuent de souffrir des affres de la colonisation et de la décolonisation. Durant la période de la colonisation, le peuple Touareg, réfractaire, avide d'indépendance et de liberté, habitué aux grands espaces et au nomadisme, s'est refusé à courber l'échine devant le colonialisme. Avec l'ère de la décolonisation, l'entité et le pays Touareg ont été purement et simplement ignorés. C'est ce qui explique que depuis la décolonisation plusieurs soulèvements du peuple Touareg ont eu lieu, dont la dernière pour la libération de l'Azawad de l'emprise de l'Etat malien mis en place par l'ancienne puissance occupante, en l'occurrence la France. Le soulèvement pour la libération de l'Azawad provient de l'absence de démocratie et de respect envers les droits du peuple Touareg. ».

Mais, ayant compris, l'intérêt de la solution de l'autonomie en tant qu'option démocratique bien plus intéressante que l'indépendance, les Touaregs seraient disposés à œuvrer dans cette voie, où l'option de l'autonomie de l'Azawad dans un Etat fédéral malien est prometteuse d'avenir meilleur, pour l'ensemble des parties en présence, qui seraient

convaincues de démocratie, de liberté, de justice et de droits de l'homme.

Cependant, nous saluons la lutte politique des populations autochtones de Lybie, les Amazighs de Jbel Nefoussa et Zouara, les Touaregs et les Toubous qui défendent la transition démocratique d'un état centralisé vers un état décentralisé en régions autonomes, comme cela était le cas à l'époque monarchique, et qui pourrait mettre fin à la guerre civile qui sévit en Libye.

Ainsi la solution à plusieurs conflits ethniques en Afrique du Nord et au Sahel réside dans le droit à l'autonomie, selon les dispositions du notre ambitieux projet de manifeste de Tamazgha (3), et qui a été adoptée lors de la VIIème Assemblée Générale des Amazighs du Monde, tenu dans la ville marocaine de Tiznit en décembre 2011, en conformité parfaite avec ce que stipule la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y inclus son article 46 qui stipule qu'aucune disposition ne devrait encourager aucun acte ayant pour effet de détruire l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'un Etat souverain et indépendant. Et dans ce sens, que nous devons être vigilants et très prudents à l'encontre de ceux qui affichent le séparatisme et de se démarquer de ces agitateurs séparatistes, qui souvent sont malicieusement instrumentalisés par les services de renseignement, comme le sont certaines tendances séparatistes en Kabylie et au Rif (4). Comme il s'est passé avec de fausses accusations à l'encontre des leaders du Hirak du Rif au nord du Maroc, condamnés injustement à une vingtaine d'années de prison ferme comme s'ils étaient des séparatistes, alors que leurs revendications se limitent à des droits économiques, sociaux et culturels légitimes ! De même ce qui est entrain de se passer en Algérie où les généraux algériens utilisent le prétexte du supposés indépendantistes kabyles de certains pour diviser le mouvement citoyen du Hirak d'Algérie, alors que ce dernier ne demande au fond qu'une vraie auto-détermination du peuple algérien !

En définitive, l'Assemblée Mondiale Amazighe salue fervemment le point 73 des recommandations du projet de rapport du Mécanisme d'experts sur les peuples autochtones des Nations Unies qui stipule que : « *Les peuples autochtones sont encouragés à mettre en place leurs propres initiatives visant à redynamiser et à renforcer leur droit à l'autodétermination et à en définir les modalités d'exercice, et les États devraient appuyer ces initiatives afin de comprendre, de respecter et de permettre l'exercice de ce droit* ».

Rachid RAHA,
Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe

Notes :

- (1) <http://amamazigh.org/2021/06/ni-serval-ni-barkhane-ni-takuda-ne-peuvent-securiser-le-sahel-les-seuls-a-le-concretiser-sur-le-terrain-ce-sont-les-touaregues/>
- (2) <https://charqi.blog4ever.com/l-azawad-entre-droits-des-peuples-a-disposer-d-eux-memes-et-intangibilite-des-frontieres-nees-de-la-decolonisation>
- (3) http://amamazigh.org/wp-content/uploads/2018/10/AMA_MANIFESTE-DE-TAMAZGHA_5-langues.pdf).
- (4) www.yabiladi.com/investir/details/106252/algerie-maroc-tentation-l-autonomie-kabylie-comme.html